

COM(2019) 555 final LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019/2020

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 13 novembre 2019

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 13 novembre 2019

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de décision d'exécution du Conseil arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation de 2019 de l'application, par la Pologne, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la politique commune de visas

E 14433

**Ce document est disponible auprès du
secrétariat de la commission des Affaires
européennes.**